

LEADER FRANCE : ADHESION 2024

Rapporteur : Monsieur Eric BUY, Vice-Président aux questions économiques et Président du GAL.

Créé en 1997 à l'initiative des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Économie Rurale), Leader France représente aujourd'hui les 295 territoires LEADER de France hexagonale et d'outre-mer.

Leader France est le seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de Leader (développement local par les acteurs locaux, innovation, capitalisation, diffusion des bonnes pratiques, coopération interterritoriale et transnationale, ...). Le réseau défend aussi une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Les 4 priorités de Leader France :

- consolider le réseau des GAL et les partenariats des acteurs régionaux et nationaux de la démarche Leader ;
- représenter les GAL dans les instances nationales et européennes pour relayer leurs attentes et leurs difficultés ;
- accompagner les GAL dans la mise en œuvre du programme et valoriser leurs réussites et les bonnes pratiques ;
- défendre la place du développement rural dans les politiques européennes post 2020.

Après l'avis favorable que la candidature de notre territoire a reçu en avril 2023, 2024 sera l'année du conventionnement entre la Région Hauts de France et le GAL du Pays du Calais. Ce sera également l'année de démarrage de la programmation et des premières auditions de porteurs de projets. Adhérer à LEADER France permettra aux membres du GAL du Pays du Calais et aux élus du territoire de participer à des événements de sensibilisation et d'information relative au LEADER. Grâce à cette adhésion, les techniciens auront accès à des outils de mise en œuvre et des informations à partager avec les partenaires et porteurs de projets.

L'adhésion à Leader France est une dépense éligible aux frais d'animation LEADER à hauteur de 80%.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à LEADER France pour l'année civile 2024 ;
- d'engager la dépense de **750 € TTC**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 26 février 2024
- son envoi à l'affichage le : 27 février 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 28 février 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Le vingt et un février de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 6 février 2024 s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Emmanuel AGIUS, Fabrice BALLART, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir à Mr TACCOEN), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Madame Michèle DUCLOY